



Représentant légal pour aller chercher mon enfant à l'étranger

Par **soweto33**, le **02/11/2009** à **13:14**

Bonjour,

Mon fils est à l'étranger, et je ne peux pas aller le chercher. Le consulat me demande, pour lui donner un laissez passer, soit que je sois présent, soit que je nomme un représentant légal qui puisse faire cette démarche à ma place, et faire prendre l'avion à mon fils.

La question est simple, comment fait on pour faire nommer un représentant légal pour son enfant ? Est ce une démarche judiciaire longue ?

Merci infiniment pour votre aide.